



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1054

Le 24 février 2023

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**
– **Approbation d'une Recommandation UIT-R révisée**

Dans la Circulaire administrative [CACE/1048](#) datée du 21 décembre 2022, un projet de Recommandation UIT-R révisée a été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-8 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 21 février 2023.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'annexe de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Annexe

Titre de la Recommandation UIT-R approuvée

Recommandation UIT-R	Titre	Document
M.1730-2	Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz	5/87(Rév.1)
